

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 03 MARS à 18h30 – A LA MAIRIE**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 19      Présents : 15      Votants : 16 (15 pour les délibérations 2025/001 et 2025/004)**

**L'an deux-mil-vingt-six, le 3 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.**

**Présents :**

Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT, Madame Christine TALBOT.

**Absents excusés :**

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Amélie NÉE, Monsieur Daniel RAIMBAULT.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Olivier ORIENT a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**❖ Approbation du conseil municipal du 18 décembre 2025**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation du conseil municipal du 18 décembre 2025, dont un exemplaire a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

\*\*\*\*\*

**❖ Invitation à prendre acte d'un document**

En même temps que la note de synthèse, le secrétariat de la mairie a adressé par mail à tous les conseillers municipaux les documents suivants :

**- Les procès-verbaux du conseil communautaire de la CCICV des 16 décembre 2025 et 10 janvier 2026**

\*\*\*\*\*

**2026 / 001 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance, préalablement au débat et au vote. Madame Claude BOULIER est élue présidente à l'unanimité des membres présents et procède à la lecture du Compte financier Unique 2025 :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	36 906.09 €			726 558.00 €
Opérations de l'année	556 306,82€	270 547.16 €	1 025 697.79 €	1 455 958.82 €
<b>Total</b>	<b>593 212.91 €</b>	<b>270 547.16 €</b>	<b>1 025 697.79 €</b>	<b>2 182 516.82 €</b>
Résultat de clôture	322 665.75 €			1 156 819.03 €
<b>Soit un excédent de clôture de 834 153.28 €</b>				
Restes à réaliser	1 134 719.00 €	643 185.00 €		
<b>Total cumulé</b>	<b>1 457 384.75 €</b>	<b>643 185.00 €</b>		<b>1 156 819.03 €</b>
<b>Soit un excédent global cumulé de 342 619.28 €</b>				

Monsieur Cauchois s'interroge sur l'importance de l'excédent de fonctionnement et se demande si des restrictions n'ont pas été appliquées, notamment concernant les dépenses de personnel du service technique.

Monsieur Couiller répond que des agents contractuels ont été recrutés en remplacement de l'agent actuellement en disponibilité et que les effectifs restent comparables à ceux de l'année précédente. Il précise également que, depuis 2018 les dépenses de fonctionnement n'ont pas connu d'évolution significative et que ces résultats reflètent simplement une gestion rigoureuse du budget communal.

Madame Talbot estime que les subventions obtenues pour les travaux du manoir seront nécessairement répercutées sur l'imposition des contribuables.

**Hors de la présence de Monsieur Jean-Paul Couiller, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour (Monsieur Michel BRUNG, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT), 1 voix contre (Monsieur Philippe CAUCHOIS) et 1 abstention (Madame Christine TALBOT)**

**- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.**

#### **2026 / 002 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement, suivant la nomenclature comptable M57 :

- Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau au compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).
- Lorsque la section d'investissement fait apparaître une capacité de financement, l'affectation au compte 1068 est réduite à 0 €. Seul est reporté au compte 001 le solde de l'exercice précédent (recettes - dépenses + solde antérieur reporté, hors Restes à réaliser).

Considérant les résultats issus Compte Financier Unique 2025 :

Excédent de Fonctionnement : 1 156 819,03 €  
Déficit d'investissement : 322 665,75 €

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées : 1 134 719,00 €  
Recettes d'investissement reportées : 643 185,00 €

Considérant le besoin d'autofinancement de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser :

814 199,75 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour**(Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT), **pour, 1 voix contre** (Monsieur Philippe CAUCHOIS) **et 2 abstentions** (Monsieur Michel BRUNG et Madame Christine TALBOT), **décide d'affecter les résultats 2025 au budget primitif 2026 de la manière suivante :**

- **Compte R 1068 :** 814 199,75 €,
- **Compte R 002 de la section de fonctionnement :** 342 619,28 €,
- **Compte D 001 de la section d'investissement :** 322 665,75 €.

### **2026 / 003 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026**

Monsieur le Maire invite Madame BOULIER à présenter au vote le budget primitif 2026, dont le projet a été validé lors de la commission des finances du 24 février 2026.

La note de présentation brève et synthétique sera annexée à la présente délibération.

Le budget primitif 2026 du budget principal est présenté au vote de l'assemblée de la manière suivante :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 397 370,00 €	1 741 324,00 €
Section d'investissement	2 195 365,00 €	2 195 365,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 592 735,00 €</b>	<b>3 936 689,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix pour** (Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT), **pour, 1 voix contre** (Monsieur Philippe CAUCHOIS) **et 2 abstentions** (Monsieur Michel BRUNG et Madame Christine TALBOT), **décide :**

- **d'approuver le budget primitif 2026 tel que présenté.**

### **2026 / 004 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la commune ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance, préalablement au débat et au vote. Madame Claude BOULIER est élue présidente à l'unanimité des membres présents et procède à la lecture du Compte financier Unique 2025 du budget annexe :

Libellé	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	68 853.52 €			2 808.49 €
Opérations de l'année	65 913,94 €	77 229.37 €	11 477.86 €	66 257.56 €
<b>Total</b>	<b>134 767.46 €</b>	<b>77 229.37 €</b>	<b>11 477.86 €</b>	<b>69 066.05 €</b>
Résultat de clôture	57 538.09 €			57 588.19 €
<b>Soit un excédent de clôture de 50.10 €</b>				

**Hors de la présence de Monsieur Jean-Paul Couiller, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour** (*Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT*), **et 3 abstentions** (*Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Philippe CAUCHOIS et Madame Christine TALBOT*),

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe.**

### **2026 / 005 – REFECTION DU MUR DE SOUBASSEMENT ET DES PILIERS DU MANOIR – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire dans le cadre de la restauration du portail de la future mairie, de prévoir la réfection du mur de soubassement et des piliers.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les devis obtenus.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département et de la Fondation du Patrimoine afin de financer ces travaux et propose de retenir les devis de 6 806,25 € HT pour la réfection du mur de soubassement, et de 7 805,43 € pour la réfection des piliers, soit un montant total de 14 611,88 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour,** (*Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur, Madame Nathalie DELESTRE, Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, et Madame Géraldine SAHUT*), **et 3 abstentions** (*Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Philippe CAUCHOIS et Madame Christine TALBOT*), **décide :**

- **D'autoriser les travaux de réfection du mur de soubassement et des piliers du portail de l'entrée de la future mairie pour un montant estimé de 14 611,88 € HT.**
- **D'autoriser le Maire à solliciter une subvention pour réaliser lesdits travaux auprès du département de la Seine-Maritime et de la Fondation du Patrimoine.**
- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget 2026, au chapitre 21 de la section d'investissement.**

### **2026 / 006 – DEMANDE DE SUBVENTION – ROUMARE ANIMATION VILLAGE**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Association « Roumare Animation Village ».

En effet cette association a participé à l'organisation du défilé des tracteurs le 20 décembre 2025 et sollicite une subvention afin de participer aux frais engendrés par cette manifestation

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Roumare Animation Village » de 533 €.**
- **Que cette dépense sera inscrite au compte 65748 du budget 2026**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **VIE SCOLAIRE**

Monsieur Pothérat fait part des informations suivantes :

- Le prochain Conseil d'école aura lieu le 5 mars 2026
- Les inscriptions scolaires sont ouvertes depuis ce jour

#### **TRAVAUX**

Monsieur Caltot informe le Conseil que le lave-linge de l'école, le chauffe-eau de la salle et la tête de l'adoucisseur de la cantine ont dû être changés.

- **PROCHAINES DATES**

- 7 mars : Carnaval organisé par l'Association RES.PÉ
- Du 6 au 8 mars : 14<sup>ème</sup> biennale artistique organisée par l'Association Culturelle à Roumare
- 19 mars : Jeudi du savoir organisé par l'association Solidarité Réfugiés Roumare
- 6 mars : Assemblée Générale de l'Association LNPN à Saint-Jean-du-Cardonnay

- **COMMUNICATIONS**

Monsieur Couiller fait part des informations suivantes :

- Afin de garantir un service de transport scolaire et non urbain sécurité, cohérent et adapté aux familles, la Région sollicite les communes afin de recueillir les éventuelles demandes de modifications relatives aux points d'arrêts routiers.
- Manoir : les travaux de charpente sont bien avancés, les fenêtres sont posées, les travaux d'électricité ont débuté cette semaine.

*Madame Talbot demande si des avenants ont été prévus, notamment au regard de l'état des éléments du bois.*

*Monsieur Couiller répond que la reprise d'une poutre au sous-sol s'avère nécessaire.*

*Monsieur Cauchois regrette que ces travaux n'aient pas été anticipés par les bureaux d'études.*

*Monsieur Couiller répond que malgré les études réalisées en amont, la passation d'avenants reste fréquente dans le cadre des marchés de réhabilitation du patrimoine ancien.*

- **REMARQUES DIVERSES**

- Monsieur Brung précise que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a arrêté par délibération en date du 26 janvier 2026 le Plan Local d'Urbanisme 51 et que l'avis du Conseil Municipal est requis.

*Monsieur Couiller répond que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du PLUi 51 pour rendre son avis.*

- Monsieur Cauchois renouvelle son souhait que les ordres du jour du Conseil Municipal soient publiés sur Panneau Pocket.

**Séance levée à 19h30**

**Le secrétaire de séance :**

Olivier ORIENT

**Le Maire,**

Jean-Paul Couiller